

URBANISME Rue Dessaix, la mise aux normes des escaliers lance un vaste programme de sécurisation

Le centre ancien se protège des flammes

La ville de Chambéry restera marquée à tout jamais par l'incendie mortel de l'Ilot du Château survenu le 1^{er} janvier 2002. Ce drame a été le déclencheur d'une prise de conscience de la part des élus et de ses partenaires pour renforcer la sécurité incendie dans le centre ancien.

En mai 2005, un arrêté municipal est promulgué pour prescrire des mesures particulières de prévention du risque d'incendie pour les immeubles bâtis de la vieille ville et de ses faubourgs. Pour aider les copropriétaires à réaliser des travaux, en 2008, une Opération programmée d'amélioration de l'habitat (OPAH) est lancée au titre de la mise en sécurité des copropriétés des quartiers anciens. Concrètement, la copropriété peut toucher une subvention de 40 % du montant des travaux, grâce à des aides de l'État, de Chambéry métropole et de la Ville. S'ajoute une aide complémentaire de 10 à 90 % sous conditions de ressource des propriétaires.

Malgré cet accompagnement financier, l'OPAH a eu du mal à démarrer. Mais le résultat des efforts déployés par Urbanis commence à se voir. Ce cabinet de conseils en habitat, qui travaille pour le compte de la

Ville, est chargé de sensibiliser les syndicats de copropriétés sur cette OPAH.

La première réception de chantier a eu lieu mardi rue Dessaix.

Sur 497 immeubles concernés, six dossiers engagés

Au 141, l'accès de l'immeuble était classé particulièrement dangereux. L'escalier, extérieur, relevant de l'« arrêté de péril » a précisé l'architecte d'Urbanis. L'ensemble de la structure était à revoir. « Les marches en bois étaient pourries, le garde corps branlait et était trop bas. Des fils électriques se baladaient un peu de partout. » En cas d'incendie, la nuit, l'évacuation du bâtiment allait être difficile. 58 000 € de travaux ont été réalisés.

Une somme qui a permis également de mettre en valeur un élément patrimonial. « On peut à la fois résoudre un problème de sécurité en respectant le cadre bâti ». Bernadette Laclais, maire, a rappelé que 497 immeubles sont susceptibles de participer à l'OPAH. Six dossiers ont été engagés, soit 36 logements et un a abouti, un autre est sur le point d'aboutir. 25 copropriétés ont mandaté un architecte pour chiffrer les travaux à réaliser.

Christophe GERBELOT



Construction de l'escalier, mise aux normes électriques... Lors d'une visite officielle, les élus prennent acte de la première concrétisation de l'OPAH au 141 rue Dessaix. Photo Le DL

Tout sur l'Opération programmée d'amélioration de l'habitat

► **Qu'est-ce qu'une OPAH**

Une Opération programmée d'amélioration de l'habitat est une procédure permettant de bénéficier de subventions pour le financement de travaux. L'OPAH "mise en sécurité des quartiers anciens" est une première en France, à l'initiative de la ville de Chambéry.

► **Les travaux financés**

Tous ceux qui concourent à la mise en sécurité de la copro-

priété (parties communes) face aux risques incendies (mise aux normes électriques, désenfumage...).

► **Qui est concerné ?**

Tous les copropriétaires qui occupent ou qui louent leur logement. Les immeubles doivent être situés dans les quartiers anciens de Chambéry.

► **Durée de l'opération**

Démarrée en août 2008, elle s'achève en juillet 2013.

► **Les subventions**

La copropriété peut toucher une subvention de 40 % du montant des travaux HT plafonné. Un préfinancement de la subvention dès le démarrage des travaux possible.

Les propriétaires qui occupent leur logement peuvent toucher jusqu'à 90 % du reste à charge (sous conditions de ressources).

Des prêts à taux zéro permettent de financer des quote-part de travaux.

► **Comment ça marche ?**

Un architecte réalise gratuitement un diagnostic de l'immeuble. Il est validé par un comité technique puis présenté à la copropriété.

Une fois les travaux validés en assemblée générale un dossier de subvention est constitué.

► **Où s'adresser ?**

Urbanis : 14 rue Jean-Jaurès à Chambéry. Tél : 04 79 33 21 49.



Le préfet de Savoie, Christophe Mirmand, visite une montée d'escalier en cours de sécurisation, 5 rue Bonivard. Photo Le DL/G.S.